

N°2021-CA15AVR-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*)

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2021 : approbation du procès-verbal
Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2021, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Il invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges sur le projet de procès-verbal et aucune correction ou modification n'étant signalée, Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de ladite séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

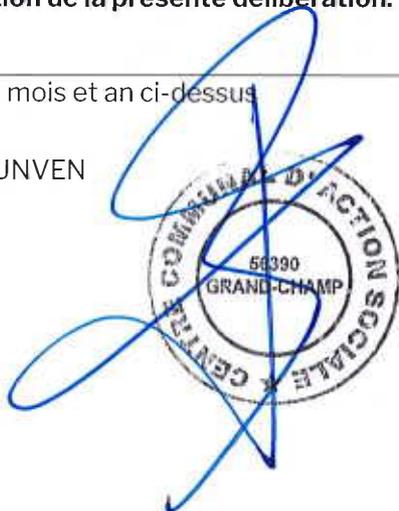
Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2021 ;

Article 2 : DONNE pouvoir au Président ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA15AVR-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents: M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents: Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*)

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

BUDGET CCAS : Vote du Budget Primitif 2021
Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre ainsi :

- en section de **fonctionnement**,
Dépenses et recettes pour un montant de **367 856,00 €**.
- en section d'**investissement**,
Dépenses et recettes pour un montant de **637 295,00 €**.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2021, ci-annexé ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**ANNEXE DÉLIBÉRATION
N°2021-CA15AVR-21**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210415-202121CA1504-BF

Fonctionnement Dépenses	BP CCAS 2020		BP CCAS 2021			
	TOTAL	CCAS	PORTAGE	Malle des Malins	Distrib aliment	TOTAL
Chap 011	78 140,00 €	39 260,36 €	38 900,00 €	2 010,00 €	5 590,00 €	85 760,36 €
60611 Eau	800,00 €	1 500,00 €				1 500,00 €
60612 Electricité	2 000,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €
60622 Carburant	1 400,00 €		1 300,00 €			1 300,00 €
60623 Alimentation	2 050,00 €	50,00 €			3 000,00 €	3 050,00 €
60631 Fournitures d'entretien	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	100,00 €	150,00 €	1 250,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	20 100,00 €	4 000,00 €	100,00 €	1 000,00 €	300,00 €	5 400,00 €
60636 Vêtements de travail	- €	- €	100,00 €			100,00 €
6064 Fourn. administratives	1 400,00 €	1 200,00 €		150,00 €	200,00 €	1 550,00 €
6068 Autres matières et fournitures	200,00 €	200,00 €				200,00 €
611 Contrats de prestations de services	29 700,00 €		35 750,00 €			35 750,00 €
6135 Locations mobilières	- €	- €				- €
61551 Entretien matériel roulant	300,00 €		400,00 €			400,00 €
61558 Autres biens mobiliers	- €	- €				- €
6156 Maintenance	500,00 €	800,00 €				800,00 €
6168 Prime d'assurances	1 450,00 €	800,00 €	400,00 €			1 200,00 €
6182 Documentation générale	800,00 €	800,00 €				800,00 €
6184 Versements organismes de formation	600,00 €	600,00 €				600,00 €
6188 Autres frais divers	350,00 €	- €				- €
6225 Indemnité comptable et régisseurs	350,00 €	800,00 €				800,00 €
6226 Honoraires	- €	- €				- €
6228 Divers	500,00 €	- €				- €
6231 Annonces et insertions	160,00 €	160,00 €				160,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	11 000,00 €	10 000,00 €	150,00 €	600,00 €	500,00 €	11 250,00 €
6236 Catalogues et imprimés	- €	- €				- €
6238 Divers	- €	- €				- €
6247 Transports collectifs	- €	- €				- €
6251 Voyages et déplacements	100,00 €	100,36 €				100,36 €
6261 Frais d'affranchissement	1 100,00 €	1 350,00 €	100,00 €	160,00 €	160,00 €	1 770,00 €
6262 Téléphone	100,00 €	- €	100,00 €			100,00 €
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	1 400,00 €				1 400,00 €
6281 Concours divers	80,00 €	- €			80,00 €	80,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	- €	- €				- €
62878 Remboursements de frais	110,00 €	- €			120,00 €	120,00 €
6288 Autres services extérieurs	- €	- €				- €
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	- €	- €				- €
Chap 012	188 685,00 €	154 010,00 €	28 283,00 €	- €	- €	182 293,00 €
6215 Personnel affecté par collectivité de rattachement	30 000,00 €	- €				- €
6218 Autre personnel extérieur	- €	2 000,00 €				2 000,00 €
6331 Versement transport	750,00 €	1 120,00 €	253,00 €			1 373,00 €
6332 Cotisations versées au FNAL	190,00 €	95,00 €	20,00 €			115,00 €
6336 Cotisations CNFPT et CDG	1 988,00 €	1 900,00 €	405,00 €			2 305,00 €
6338 Autres impôts et taxes sur rémun.	279,00 €	290,00 €	60,00 €			350,00 €
64111 Rémun personnel titulaire	83 773,00 €	80 500,00 €	14 500,00 €			95 000,00 €
64112 NBI, SFT	4 143,00 €	3 100,00 €	15 000,00 €			4 600,00 €
64118 PRIMES	22 402,00 €	25 000,00 €	2 900,00 €			27 900,00 €
64131 Rémun personnel non titulaire	1 900,00 €	2 500,00 €	14 000,00 €			3 900,00 €
64138 Autres indemnités	200,00 €	250,00 €	150,00 €			400,00 €
6451 Cotisation URSSAF	15 450,00 €	13 500,00 €	5 850,00 €			19 350,00 €
6453 Cotisation caisse de retraite	21 419,00 €	18 100,00 €	750,00 €			18 850,00 €
6454 Cotisation ASSEDIC	102,00 €	140,00 €	70,00 €			210,00 €
6455 Cotisations pour assurance personnel	1 810,00 €	1 600,00 €	130,00 €			1 730,00 €
6456 Versement FNCST	- €	- €				- €
6475 Médecine du travail	1 272,00 €	1 275,00 €	75,00 €			1 350,00 €
6478 CNAS	3 007,00 €	2 640,00 €	220,00 €			2 860,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €				- €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €				- €
042 Amortissements	12 283,00 €	14 705,00 €	6 856,00 €	- €	1 101,00 €	22 662,00 €
6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	- €	- €				- €
6811 dotation amort des immobilisations corporelles/incorporelles	12 283,00 €	14 705,00 €	6 856,00 €		1 101,00 €	22 662,00 €
65 Autres charges de gestion courante	9 250,00 €	27 350,00 €	- €	- €	1 100,00 €	28 450,00 €
6532 Frais de mission	- €	- €				- €
6541 Pertes sur créances irrécouvrables	- €	- €				- €
6542 Créances éteintes	- €	- €				- €
6561 Secours d'urgence	- €	- €				- €
6562 Aides	6 000,00 €	4 000,00 €			100,00 €	4 100,00 €
6568 Autres secours	1 000,00 €	1 500,00 €				1 500,00 €
6573 Subv de fonctionnement organismes publics	- €	600,00 €				600,00 €
6574 Subv de fonctionnement organismes privés	2 250,00 €	21 250,00 €			1 000,00 €	22 250,00 €
658 Charges diverses de gestion courante	- €	- €				- €
66 Charges financières	12 854,00 €	12 355,00 €	26,00 €	- €	- €	12 381,00 €
66111 Intérêts des emprunts réglés à échéance	12 938,00 €	11 105,05 €	27,44 €			11 132,49 €
66112 Montant des ICNE	84,00 €	219,65 €	1,44 €			221,09 €
6618 Intérêts des autres dettes	- €	1 469,60 €				1 469,60 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00 €	- €				- €
TOTAL DEPENSES	301 512,00 €	247 680,36 €	74 065,00 €	2 010,00 €	7 791,00 €	331 546,36 €

		BP CCAS 2020	BP CCAS 2021				
Fonctionnement Recettes		TOTAL	CCAS	PORTAGE	Malle des Malins	Distrib aliment	TOTAL
6419	Rembours sur rémun du pers.	- €	81 693,00 €				81 693,00 €
6459	Rembours sur charges de sécurité sociale	- €					- €
6479	Remboursements sur autres charges soc.	3 820,00 €	4 000,00 €				4 000,00 €
7031	Concessions dans les cimetières	2 500,13 €	2 500,00 €				2 500,00 €
706	Prestations de services	49 500,00 €		59 400,00 €			59 400,00 €
7087B	Produits par d'autres redevables	6 500,00 €				8 500,00 €	8 500,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	- €					- €
722	Immobilisations corporelles	30 000,00 €					- €
7473	Subventions département	2 500,00 €	2 500,00 €				2 500,00 €
7474	Subventions commune	140 000,00 €	175 000,00 €				175 000,00 €
7478	Autres organismes	1 500,00 €				1 500,00 €	1 500,00 €
748	Autres attributions et participations	- €					- €
752	Revenus des immeubles	20 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	- €					- €
761	Produits de participations	- €					- €
768	Autres produits financiers	- €					- €
7713	Libéralités reçues	15 000,00 €			12 000,00 €		12 000,00 €
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €					- €
773	Mandats annulés (ex. Antérieurs)	- €					- €
775	Produit des cessions d'immo.	- €					- €
777	Quote-part des subventions d'invest. transférées au cpte de résultat	- €		763,00 €			- €
7788	Produits exceptionnel divers	- €					- €
TOTAL RECETTES		271 320,13 €	285 693,00 €	60 163,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	367 856,00 €
RESULTAT EXERCICE		30 191,87 €	38 012,64 €	- 13 902,00 €	9 990,00 €	2 209,00 €	36 309,64 €
REPORT ANTERIEUR (R/D002)		30 191,87 €					36 309,64 €
RESULTAT CUMULE (R-D)		- €					31 946,36 €

		BP CCAS 2020	BP CCAS 2021				
Investissement Dépenses		Total	CCAS	PORTAGE	Malle des Malins	Distrib aliment	Total
13	Subventions d'investissement	241 000,00 €	- €	763,00 €	- €	- €	763,00 €
1391B	Subventions d'invest. rattachées aux actifs amortissables	- €		763,00 €			763,00 €
16	Remboursement Emprunts	220 500,00 €	456 224,00 €	2 498,00 €	- €	- €	459 722,00 €
1641	Remboursement emprunts	20 500,00 €	456 224,00 €	3 498,00 €			459 722,00 €
16449	Remboursement ligne de trésorerie	- €					- €
16874	Remboursement Commune	200 000,00 €					- €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
203	Frais d'études	- €					- €
205	Concessions, droits, brevet	5 000,00 €					- €
21	Immobilisations corporelles	89 000,00 €	70 810,00 €	6 000,00 €	- €	- €	76 810,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	- €	15 610,00 €				15 610,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	2 000,00 €					- €
2182	Matériel de transport	- €					- €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	5 200,00 €				5 200,00 €
2184	Mobilier	74 000,00 €	23 000,00 €				23 000,00 €
2188	Autres immo corporelles	10 000,00 €	27 000,00 €	6 000,00 €			33 000,00 €
23	Immobilisations en cours	766 771,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	100 000,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	766 771,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €
27	Autres immo financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2763	Créances sur des collectivités et établissements publics	- €					- €
2764	Créances sur des particuliers et perso de droit privé	- €					- €
TOTAL DEPENSES		1 081 271,00 €	627 034,00 €	9 498,00 €	- €	- €	637 295,00 €

		BP CCAS 2020	BP CCAS 2021				
Investissement Recettes		Total	CCAS	PORTAGE	Malle des Malins	Distrib aliment	Total
10222	FCTVA	- €	140 000,77 €				140 000,77 €
1068	Affectation	- €					- €
1313	Subventions d'investissement Département	- €					- €
16	Emprunts et dettes assimilées	651 000,57 €	277 000,00 €	- €	- €	- €	277 000,00 €
1641	Emprunts en euros	450 000,00 €	277 000,00 €				277 000,00 €
16449	Ligne de trésorerie	- €					- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,57 €					- €
16874	Autres dettes Communes	200 000,00 €					- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €					- €
024	Produits des cessions	230 000,00 €					- €
040	Amortissements	12 283,00 €	14 705,00 €	6 856,00 €	- €	1 101,00 €	22 662,00 €
192	Plus ou moins value sur cession d'immo.	- €					- €
2803	Frais d'études, de recherche...	- €					- €
280412	Subventions d'équipement aux organismes publics	1 524,00 €	8,00 €				8,00 €
2805	Concessions et droits similaires	- €					- €
28182	Matériel de transport	3 815,00 €		3 815,00 €			3 815,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	4 422,00 €	6 761,00 €			621,00 €	7 382,00 €
28184	Mobilier	636,00 €	7 219,00 €			304,00 €	7 523,00 €
28188	Autres immo corporelles	1 886,00 €	717,00 €	3 041,00 €		176,00 €	3 934,00 €
27	Autres immo financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
274	Prêts	- €					- €
2764	Créances sur des particuliers et perso de droit privé	- €					- €
TOTAL RECETTES		893 283,57 €	431 705,77 €	6 856,00 €	- €	1 101,00 €	439 662,77 €
RESULTAT EXERCICE		187 987,43 €	- 195 328,23 €	- 2 642,00 €	- €	1 101,00 €	197 632,23 €
REPORT ANTERIEUR (R/D 001)		187 987,43 €					197 632,23 €
RESULTAT CUMULE		- €					- €

N°2021-CA15AVR-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON)

Nombre de membres en exercice : 17 - **Présents :** 14 - **Votants :** 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

BUDGET SSIAD : Décision modificative n°1

Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que l'affectation des résultats 2020 du SSIAD, votée lors de la séance du 29 mars 2021, doit être intégrée au budget 2021 en investissement au 001.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire les modifications suivantes :

DM 1 BUDGET SSIAD 2021				
Compte	Désignation	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
Dépenses d'investissement				
2183	Matériel de bureau	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
TOTAL		10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
Recettes d'investissement				
001	Excédent antérieur reporté	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
TOTAL		10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les résultats 2020 du compte administratif du SSIAD dans le budget 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de voter la décision modificative tel que présentée ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA15AVR-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON)

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

RESSOURCES HUMAINES : révision du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président présente les éléments ci-dessous :

Création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe :

Un agent contractuel du SSIAD a obtenu le concours d'auxiliaire de soins. Par courrier en date du 09 novembre 2020, à l'attention de Monsieur le Président du CCAS, l'agent a sollicité la validation de ce concours en demandant une stagiairisation au SSIAD de Grand-Champ.

Au vu de sa valeur professionnelle et du besoin du service, Monsieur le Président propose de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} mai 2021

Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe :

Un agent du SSIAD est en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2 ans. Le poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26,25/35^{ème}) qu'il occupait est vacant depuis cette date.

Les besoins du service ayant évolués, Monsieur le Président propose de supprimer cet emploi au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2021.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} mai 2021 :

- ▶ Un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème});

Article 2 : DÉCIDE de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2021 :

- ▶ Un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26,25/35^{ème});

Article 3 : DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2021 dont copie annexée à la présente délibération ;

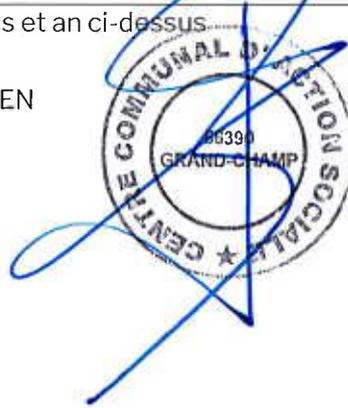
Article 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**ANNEXE DÉLIBÉRATION
N°2021-CA15AVR-23**

**CCAS et SSIAD de GRAND-CHAMP –
Mise à jour du tableau des effectifs TITULAIRES au 1er mai 2021**

Filière	Grade	Service	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET					
	Attaché	CCAS	1	1	35h
Administrative	Rédacteur chef	Ex CAT	1	0	35 h
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	CCAS	1	1	28h
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	CCAS	1	1	35 h
Médico-sociale	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	SSIAD	4	4	35 h
	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	SSIAD	3	3	28 h
	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	SSIAD	1	0	26,25 h
	Infirmier en soins généraux de classe normale	SSIAD	1	1	31,50 h
Sociale	Agent social	CCAS	1	1	23 h
Technique	Adjoint technique de 2ème classe	Ex CAT	1	0	35 h
			13	11	

N°2021-CA15AVR-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents: M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents: Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*)

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP, intégration de nouveaux cadres d'emplois
Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est appliqué au sein du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ce régime avait fait, à l'époque, l'objet d'une présentation et d'une validation à l'unanimité au Comité Technique, lors de sa séance du 31 octobre 2018 puis voté par délibération n°2018/22NOV/21 du 22 novembre 2018 par la commune et n°2019/01 du 15 janvier 2019 par le CCAS.

Pour rappel, un groupe de travail, composé de représentants du personnel, d'élus, de la direction et du service RH, avait été mis en place avec l'assistance méthodologique du Centre de Gestion du Morbihan (CDG56) afin d'élaborer ce régime indemnitaire.

Jusqu'à présent, il n'était pas applicable à l'ensemble des cadres d'emplois puisque les ingénieurs, techniciens, auxiliaires de puériculture... en étaient exclus.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 et permet la mise en place du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois.

Ceux de la filière police et sapeurs-pompiers ainsi que les cadres d'emplois d'assistants et de professeurs d'enseignement artistique en sont malgré tout toujours exclus.

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, Monsieur le Président propose d'étendre le RIFSEEP du CCAS, dans les mêmes conditions, aux cadres d'emplois qui sont mentionnés dans le décret n°2020-182 et, ce, à compter du 1^{er} juillet 2021 dont notamment le :

- ▶ Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux
- ▶ Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 mars 2021,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 06 septembre 1991,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE l'instauration du RIFSEEP au bénéfice des cadres d'emploi mentionnés dans le décret °2020-182 du 27 février 2020 à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2021 ;

Article 3 : DÉCIDE d'abroger les mentions des délibérations antérieures liées au régime indemnitaire exceptées celles liées aux indemnités cumulables avec le RIFSEEP et aux primes et indemnités versées aux agents non éligibles au RIFSEEP ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA15AVR-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON)

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Armelle LE PRÉVOST

COMMANDE PUBLIQUE :

Décisions du Président au titre de ses délégations, n°2021-001 à 2021-004

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Par délibération n°2020-CA15JUIN-08 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2020 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué au Président les pouvoirs suivants :

- « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant »

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Monsieur le Président a pris les décisions suivantes :

N° décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2021-001	DFC2 Saint-Avé (56890)	Achat de 47 cylindres et 12 "clés pass" pour le VSI	2 362,02 €	2 834,42 €
2021-002	ONET SECURITE Vern-sur-Seiche (35771)	Mise en place d'un PC avec logiciel de gestion	3 157,41 €	3 788,89 €
2021-003	PEINTURE J. NIZAN Sérent (56460)	Travaux de peinture salle polyvalente - VSI	3 474,24 €	4 169,09 €
2021-004	ONET SECURITE Vern-sur-Seiche (35771)	Extension contrôle d'accès - 4 portes - Matériel et MO	7 516,21 €	9 019,45 €

Le Conseil d'Administration PREND ACTE de la communication des décisions de Monsieur le Président au titre de la commande publique telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

